



Le 14 janvier 2020, Laurent Indrusiak, secrétaire général de l'UD de l'Allier comparaissait devant le tribunal correctionnel de Montluçon pour faits de grève et d'actions militantes.

Le 28 janvier, dans son délibéré, la justice a condamné l'UD CGT de l'Allier au travers de son secrétaire général, à payer des amendes et des indemnisations injustes et disproportionnées.

Il s'agit une nouvelle fois d'un procès politique, qui vise à faire taire la contestation sociale menée par la CGT.

La justice rendue est une justice de classe, sinon comment expliquer que des procureurs poursuivent les militant·e·s CGT qui se mobilisent pacifiquement contre des lois scélérates, quand dans le même temps ils ne donnent pas suite aux plaintes déposées par ces mêmes militant·e·s victimes de violences patronales et/ou policières.

Le syndicat CGT Finances publiques condamne fermement la répression et les tentatives d'intimidations contre les militant·e·s CGT qui défendent l'intérêt collectif en exerçant un droit fondamental et constitutionnel.

Le syndicat CGT Finances publiques apporte son soutien fraternel à son camarade Laurent Indrusiak, ainsi qu'à tou·te·s les militant·e·s de l'UD de l'Allier.

fichiers:



[Télécharger motion_30_01_2020.pdf](#) (432.12 Ko)

Public: [Solidarité](#)

- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
